

2019_12_24_Tremblay2_communique_Reveillon_miserable	3
2018_07_04_Tremblay2_communique_obligation_d_agir	5
2018_05_15_Tremblay2_Reponse_au_maire_Question_de_priorite	7
2018_03_30_Tremblay2_reunion_publicque_Huiles_au_coin_du_feu	9
2018_03_29_Tremblay2_communique_Jusqu_a_quand	11
2017_09_07_Tremblay2_reunion_publicque_ca_avance_doucement	13
2016_11_08_Tremblay2_courrier_aux_prefet_et_bailleur	15
2016_10_14_Tremblay2_communique_Encore_un_matin	17





## Les misérables ?

Le vendredi 20 décembre, quelques jours avant le réveillon de Noël, un collègue roisséen a été agressé. Violamment agressé, en sortant de chez lui par une bande de jeunes voyous. Il fut amené à l'hôpital, par les pompiers. Où lui furent prescrits une dizaine de jours d'interruption temporaire de travail (ITT).

**Son crime ?** Avoir entendu des jeunes faire beaucoup de bruit au rez-de-chaussée de l'immeuble dans lequel il habite, dans une résidence connue pour être « Cité des douaniers ».

Et être sorti pour leur dire de diminuer le volume sonore.

**La réponse de la bande ?** S'excuser de s'être introduite dans une résidence PUIS dans un immeuble, d'avoir incommodé des voisins ? Non, pas vraiment. La bande s'est déchaînée contre ce collègue. Devant sa compagne.

Le service régional (SR) de la Masse des Douanes d'Île-de-France a été informé encore le mois dernier des diverses « incivilités » dont ces individus sont familiers. Lors de la dernière Commission Territoriale de la Masse (CTM) d'Île-de-France du lundi 16 décembre, la situation de Tremblay 2 a longuement été évoquée.

Des courriers envoyés au bailleur, à la mairie, au recteur étaient à l'ordre du jour. Le Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects d>IDF indiquait vouloir se rendre sur place, en sa qualité de président de la CTM. Dont acte.

Mais, au cas d'espèce, ce n'est pas le matin à la 1<sup>ère</sup> heure que l'on prend correctement connaissance de la situation. Mais plutôt dans l'après-midi ou en soirée. C'est-à-dire quand devant telle entrée d'immeuble les déchets de l'équipement à chicha (charbon, papier aluminium) sont par terre, mêlés aux crachats. Ou quand le volume de la sono se fait entendre à plusieurs dizaines de mètres, jusqu'à parfois 3 heures du matin.

Et surtout que cette visite se fasse en compagnie du bailleur afin que ce dernier se rende compte de la réalité de la situation sécuritaire : du grillage éventré en début de mois à l'angle de la rue Pierre Curie, de l'état fracassé de l'interphone du portillon piéton du 50 rue Curie, des traces de feu de mobilier le long du grillage extérieur de la résidence, des « *c'est chez moi ici, c'est public, je fais ce que je veux, tu ne me connais pas, je ne te respecte pas* »...

Car 4 jours après cette CTM, ces voyous sont passés à l'acte, s'attaquant directement à un de nos collègues résidents.

**Nous remercions toutes les personnes qui se sont préoccupées** de l'état de santé de notre collègue. Qui sont allées le chercher à l'hôpital, l'ont soutenu, ont manifesté de l'empathie, ont œuvré à ce que cet acte ne tombe pas dans l'oubli. **Nous serons vigilants à ce que les différents auteurs soient poursuivis et punis** en conséquence.

Mais aussi à ce que les différents acteurs institutionnels agissent en responsables : automaticité des plaintes, protection fonctionnelle, moyens policiers. *Qu'aucune personne, morale et physique, ne soit laissée à elle-même.*

Très exactement un mois avant les faits, jour pour jour, le film *Les Misérables* sortait en salles.

Ce qui est admirablement retranscrit à l'écran dans la dernière séquence n'est pas de la fiction.

**C'est le lot de résidents sans reproche dans la cité de Tremblay 2.** Et il importe d'y mettre un terme.

Paris, le mardi 24 décembre 2019





## L'obligation d'agir



Le 23 mars 2018, une très grave agression avait été perpétrée à l'encontre d'un collègue résidant dans cette cité des Douanes. Devant la gravité des faits, une réunion publique s'en était suivie le 30 mars. SOLIDAIRES en avait rendu compte (<http://www.solidaires-douanes.org/Masse-cite-de-tremblay-2>).

Par la suite, nous avons reçu un courrier un peu étrange de la part du Maire de Tremblay.

Ce dernier évoque le fait de ne pas lui avoir laissé le temps de répondre et propager des « fake news » (sic). Voilà qui est pour le moins curieux...

En effet, on se demande bien où l'édile local est allé pêcher cette histoire. La référence aux fake news a d'ailleurs une tendance à se répandre : dès lors qu'une réalité crue survient dans le paysage, certains ne peuvent s'empêcher de brandir ce terme comme un sauf-conduit.

**Quand les choses sont avérées**, c'en est un peu exaspérant... Or, en l'espèce, le terme « avéré » correspond bien à la réalité.

Même si on peut comprendre qu'un maire (celui de Tremblay n'exerce assurément pas le magistère le plus tranquille du monde...) soit attentif à défendre l'image de sa commune, ce n'est pas une raison pour nier l'évidence, et retourner la situation en accusant une organisation syndicale qui est dans son rôle de défense des intérêts des agents locataires, de pratiques électoralistes (et mélangeant au passage deux organisations syndicales distinctes dans ce qui est dit).

De même, il est tout aussi évident que l'autorité communale ne saurait être tenue pour seule responsable de cette situation dégradée.

Nous ne lui avons jamais fait un tel procès. Après bientôt 30 années de mandat, nous préférons laisser les résidents juger des responsabilités respectives.

**Cependant, il faut bien revenir à l'implacable réalité des faits :** c'est une agression collective, extrêmement violente, qui laisse des blessures ainsi que des conséquences psychologiques.

**Si un autre collègue n'était pas très courageusement intervenu, c'est peut-être un drame que nous aurions eu à déplorer.** Car c'est bien d'un véritable lynchage dont il s'est agi.

On ne peut décemment vivre dans un tel climat.

**Il est patent que les autorités publiques** (au sens large) **sont défaillantes** dans l'affaire. Il y a ici des questions à poser, notamment au préfet qui dispose lui des pouvoirs (et des effectifs) de police.

Au delà-de tout esprit polémique, **tout ce qui est attendu, c'est une réelle mise en sécurité, avec la réalisation des travaux qui s'imposent.** En termes d'époque, on peut regretter que l'on soit amené à se barricader et que tout dépositaire d'une autorité soit considéré comme un gêneur voire une cible potentielle dans certaines parties de la République.

Mais il semble bien qu'à l'heure actuelle et face à l'urgence, nous n'ayons guère le choix ...

### Conclusion

Lors de la prochaine Commission Masse Ile-de-France (05/07), la sécurisation de Tremblay 2 constituera le point n°2 de l'ordre du jour.

**Les résidents (et nous-mêmes) sont en attente d'avancées concrètes sur ce sujet.**

**La situation telle qu'elle est vécue à ce jour par les premiers concernés, à savoir les occupants de la résidence, ne saurait perdurer.**

Paris, le 4 juillet 2018





## Question de priorité ?



**Suite à la très grave agression** du vendredi 23 mars 2018 et à la réunion publique du vendredi 30 mars qui s'en est suivie, événements relayés dans deux communiqués de notre organisation syndicale<sup>1</sup>, **la Mairie de Tremblay prend le problème à bras le corps.**

En achevant la réalisation de la clôture (complète) de la résidence ? Non, en rédigeant un courrier à l'endroit de notre organisation syndicale. Et plus particulièrement envers notre représentant à la réunion publique du 30 mars...

**L'objet du courrier est peu compréhensible.**

Certes M. le Maire expose d'entrée qu'il « *condamne le procédé utilisé qui est de lancer des "fake-news" sans laisser la possibilité aux personnes ou institutions attaquées de répondre* ».

**Nous serions là a priori devant un droit de réponse.**

Nos collègues locataires apprécieront à cette occasion que nous « *lancer[ions]* », non pas des alertes, mais des « fake-news » !

Le reste du texte est à l'avenant.

M. le Maire, exprimant sa surprise quant à notre emploi de l'expression « *La Mairie est malheureusement quant à elle aux abonnés absents* », indique que « *et cela a été annoncé en début de réunion par votre direction, la municipalité n'avait pas été conviée à cette réunion* ». Si la municipalité n'a pas été conviée, nous avons là la confirmation qu'elle était manifestement au courant, informée *avant* et *après* la réunion.

M. le Maire détaille ensuite dans le corps du courrier les actions engagées depuis 2016, et notamment par la Mairie.

En d'autres termes, un satisfecit. Rien de nouveau pourtant qui n'ait d'ailleurs été listé dans nos précédentes publications (comptes rendus des réunions publiques des 8 novembre 2016 et 7 septembre 2017) !

**Néanmoins, la conclusion du courrier** se détache de ce droit de réponse (sans élément réellement nouveau), et **se perd dans des considérations politiciennes.**

Prêtant notamment à notre organisation syndicale tour à tour une « stratégie de dénigrement et d'affrontement » et « *une radicalisation s'appuyant sur des informations mensongères* ». Ceci pour de basses considérations électoralistes !

Pourtant, nous ne faisons que :

- relayer simplement ce que subissent des collègues au quotidien, depuis plusieurs années (!),
- et demander ce qu'ils sont en droit d'attendre de la part des acteurs publics.

C'est-à-dire nous borner à notre rôle de représentants des personnels, assumant leurs responsabilités.

### Conclusion

Plutôt que des courriers, les locataires attendent du concret.

D'abord la clôture complète de la résidence. Par la construction, sinon d'un mur sur tout le pourtour, du moins de barrières « en dur ». Et non d'un simple grillage, facilement escamotable, qu'il appartient à chacun de faire réaliser ...

Ensuite la présence forte sur zone de fonctionnaires de police assermentés, d'État, ayant toutes les prérogatives de force publique, et en effectif augmenté... Et en tout cas, pas de l'énergie et du temps inutilement dépensés.

<sup>1</sup> Voir ici : <http://www.solidaires-douanes.org/Masse-cite-de-Tremblay-2>





# Les « huiles », au coin du feu ?



## A) Présents

Une trentaine de personnes participaient à cette réunion, réparties globalement pour un tiers des représentants de la « haute » administration et du bailleur, et pour deux tiers des agents et de leurs représentants.



### 1°) Représentants officiels

#### a) DGDDI – EPA au niveau national

- M<sup>me</sup> Péroz, sous-directrice B et vice-présidente de l'Etablissement Public Administratif (EPA) de la Masse des Douanes,
- M. Lefebvre, Directeur de l'EPA,
- M<sup>me</sup> Meyer, adjointe au directeur de l'EPA.

#### b) DGDDI – EPA au niveau Île-de-France (IdF)

- M. L'Hermitte, Directeur Interrégional (DI) IdF,
- M. Ottaviani, chef du Pôle Logistique et Informatique (PLI) IdF,
- M<sup>me</sup> Lutz, cheffe du Service Territorial de la Masse (STM) IdF.

#### c) Bailleur – Logement Francilien

1 seul représentant du bailleur avait fait le déplacement.



### 2°) Collègues locataires

Près d'une 20<sup>aine</sup> de personnes dont tous les agressés de ces dernières années.



### 3°) Organisations syndicales (OS)

La majorité des OS représentatives du personnel avaient fait le déplacement :

- CGT (1 représentant),
- CFDT (1 représentant),
- SOLIDAIRES (1 représentant),
- UNSA (1 représentant),
- SNCD-FO : *néant*.



## B) Déroulé de la réunion



### La réunion s'est déroulée en 3 temps :

**1/ Message administratif,** compassion, écoute, puis interventions des OS et locataires.

**2/ Visite** du site et constat des travaux mais aussi des lacunes.

**3/ entretien individuel** avec les agents agressés par la « haute » administration.



### Notre sentiment :

**Le bailleur** a fait des travaux. Cela n'est pas suffisant, car n'empêchant pas les jeunes désœuvrés et délinquants de venir au pied des immeubles. Mais le bailleur a fait sa part de ce qui était annoncé à la réunion du 8 novembre 2016.

**La mairie** de Tremblay-en-France est malheureusement quant à elle aux abonnés absents. Elle ne fait pas les travaux sur lesquels elle s'était engagée, elle a quelque problème avec le bailleur... et ne se donne pas la peine d'envoyer un représentant à cette réunion !

Enfin, **l'administration des douanes** a fait dans le social, avec une grande compassion. Mais elle n'a pas répondu sur le devenir des réservations sur Tremblay 2, réservations qui arrivent à terme en juillet 2020.

## Conclusion

Encore une réunion qui ne fait rien avancer. Les locataires ont fait un état des lieux très alarmant de leurs conditions de vie au quotidien. Mais les officiels viennent toujours après et... sans solution à venir.

Un grand oublié de la réunion : l'agent qui a arraché le collègue à ses agresseurs. Nous escomptons vivement que son geste soit reconnu en tant que tel de manière officielle et dans son dossier individuel.



**SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Gérald MANCELL**. Pour toute question ou renseignement complémentaire, le contacter.





## Jusqu'  quand ?

**Le vendredi 23 mars dernier un coll gue roiss en a  t  agress .**

Violamment agress .

Et envoy    l'h pital.

**Il a  t  attaqu    quelques m tres   peine de chez lui**, au sein-m me de la r sidence de Tremblay 2. R sidence dont nombre de logements ont  t  r serv s par l'Etablissement Public Administratif (EPA) de la Masse des Douanes.

**Une horde de jeunes gens**, venue pour en d couvrir entre bandes de coll giens et lyc ens (leurs  tablissements  tant attenants), l'ont litt ralement assailli. Jusqu'  une dizaine d'entre eux l'ont frapp , munis de barres et b tons, tandis qu'une quinzaine d'autres applaudissaient...

**Les faits se sont d roul s en plein jour**, peu apr s 17 heures. Notre coll gue, lui, a eu sa t te « recouverte » pour que pendant le tabassage il ne puisse voir et reconnaître les agresseurs.

**L'origine des faits ?** Notre coll gue voulait simplement d loger 2 individus qui s' taient install s sur sa moto, stationn e au pied de l'immeuble.

Deux individus bien-s r ext rieurs   la r sidence, tout comme les autres agresseurs... Et qui ont pu entrer ais ment parce que les travaux de s curisation du site, pourtant annonc s d s novembre 2016, n'ont toujours pas  t  achev s.

Apr s que notre coll gue ait pu  tre secouru *in extremis* par un autre agent roiss en, la police est intervenue sur place, provoquant la dispersion de l'attroupement.

**Cette agression n'est pas un acte isol .** Elle n'est que l' ni me cas d'une situation incivile et ins curitaire devenue structurelle<sup>1</sup> (rassemblements aux pieds des immeubles, hurlements, crissements de pneus de motos/quads/v hicules, tapages nocturnes, vols<sup>2</sup>/bris/incendies de v hicules...). O  les locataires sont identifi s comme douaniers en tant que tels, l'arr t de bus attendant se d nomme ainsi *Cit  des douaniers*...

**Demain**, le vendredi 30 mars   14h30, plusieurs responsables douaniers se d placeront sur site :

- le directeur de l'EPA,
- la sous-directrice B, en sa qualit  de responsable de la programmation, du budget et des moyens,
- ainsi que le directeur interr gional  le-de-France (IDF), en sa qualit  de pr sident de la Commission Territoriale de la Masse IDF.

Un repr sentant du bailleur *Logement Francilien* sera  galement pr sent, pour rencontrer les locataires. Ce m me bailleur qui en d cembre, lors d'une pr c dente agression contre une autre coll gue, est la seule partie   ne pas avoir port  plainte pour les d gradations contre la porte d'entr e de l'immeuble... D gradations ayant valu « simple » rappel   la loi pour les mis en cause identifi s.

Ce vendredi, SOLIDAIRES Douanes sera  galement sur place, pr sent au c t  des coll gues locataires. Nous exigeons notamment un engagement ferme et des dates pour les travaux, y compris ceux   charge de la mairie. Nous exigeons  galement l'organisation d'une r union, dans un d lai de 6 mois apr s la r sidentialisation pour faire un bilan sur la s curit , les portails n' tant pas des sas...

Car, au del  de l' coute et de l'assurance du soutien, **les locataires attendent des r ponses.**

Certes via la n cessaire cl ture compl te de la r sidence, dans les meilleurs d lais.

Mais surtout via la pr sence forte sur zone de fonctionnaires de police asserment s, d' tat, ayant toutes les pr rogatives de force publique, et en effectif augment . La pr fecture en est responsable<sup>3</sup>.   d faut, les agents ont toute l gitimit    porter plainte contre elle, pour *non assistance   personne en danger*<sup>4</sup>.

Paris, le jeudi 29 mars 2018

1 <http://www.solidaires-douanes.org/Masse-d-IdF-incidents-a-Tremblay-2-Encore-un-matin>

2 Le dernier en date, ayant eu la veille des faits, la nuit du jeudi 22 au vendredi 23,   l'encontre d'un autre coll gue roiss en...

3 <http://www.solidaires-douanes.org/Securite-de-la-cite-douaniere-de-Tremblay-2-courrier-adresse-au-bailleur-et-au>

4 Infraction pr vue aux articles 121-2 et 121-3 du Code p nal, et r prim e   l'article 223-7-1 du m me Code.





## Ça avance, mais doucement...



Une réunion a eu lieu ce jeudi 7 septembre à l'Espace Jean Ferrat (sis avenue Gilbert Berger, à quelques centaines de mètres de la cité de Tremblay 2) avec le bailleur le Logement Francilien. Cette réunion vient en suite de celle du 8 novembre 2016, consécutive à la période de violences urbaines. L'objet de la réunion est de présenter la sécurisation de la résidence, ainsi que les travaux de réhabilitation des bâtiments.



**Budget** → Les enveloppes allouées :

- Résidentialisation : 1 240 000 €.
- Réhabilitation : 2 780 000 € (montant estimatif... car le marché n'a pas été encore attribué!).



**Résidentialisation** → Elle va consister en :

- la création de murets, avec grilles de 1,80 m,
- la création de portails voiture et portillons,
- la restructuration des parkings (172 places – hors Personnes à Mobilité Réduite – sont créées pour 161 logements),
- nouveaux locaux à ordures ménagères,
- réaménagements des espaces verts.



**Réhabilitation** → Le programme de travaux concerne :

- les structures,
- la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC),
- les équipements de protection collective sur les toits (garde corps), etc...
- ... mais rien sur les logements, car c'est dans le budget dédié à « l'entretien normal ». Il est indiqué qu'il faut voir avec le gardien pour les demandes. À noter que le nouveau gardien semble satisfaire les locataires pour sa disponibilité, son écoute, son efficacité. Gageons qu'il ne sera pas esulé...



**Accès**

En sus des accès piétons à la résidence, il y aura 3 accès voitures. Tous les accès se feront avec des badges et transpondeurs type Vigik. Gros point négatif : pas d'interphonie prévue les portillons pour les visiteurs. Les locataires accueillant des visiteurs seront donc obligés de descendre pour ouvrir. Les places de parking seront « attirées » moyennant 10 € de loyer par mois, avec également une incidence sur la taxe d'habitation.



**Calendrier** → Les travaux doivent débuter fin septembre et se terminer fin mars 2018 (soit un trimestre de retard par rapport au calendrier présenté lors de la précédente réunion de novembre 2016).

### Conclusion

Ici un nouveau gardien a été nommé, qui semble donner satisfaction. Là, le calendrier de travaux se précise. *A priori* les choses avancent donc, mais à leur rythme. Un rythme qui accuse un retard d'un trimestre par rapport au calendrier présenté l'année dernière. Un rythme bien trop lent par rapport aux desiderata des agents. Escomptons qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise d'ici la conclusion des travaux, parce que la patience des collègues locataires a déjà atteint ses limites...

 **SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Fabienne LAURENT** et **Gérald MANCELL**. Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.



Jean-François CARENCO  
Préfet d'Île-de-France  
5 rue Leblanc  
75015 PARIS

Gérard SEIGNÉ  
Président du directoire du Logement Francilien  
51 rue Louis Blanc  
92917 PARIS LA DÉFENSE Cedex

**Objet** : sécurité de la cité douanière de Tremblay 2 à Tremblay-en-France (93)

Monsieur le préfet,  
Monsieur le président du Directoire,

La situation que subissent les locataires de la cité douanière de Tremblay 2 depuis de longs mois (pour ne pas dire années...) a connu une évolution négative ces dernières semaines.

Aux rassemblements aux pieds des immeubles, jusque tard dans la nuit, d'individus qui hurlent, écoutent de la musique à (très) haut volume, font crisser les pneus de « leurs » motos et voiture, vols *dans* et *de* véhicule, a succédé le caillassage et la saisie de poubelles pour s'en « servir » contre les forces de police sur la voie publique, ainsi que l'incendie de véhicules garés sur le parking de la résidence<sup>1</sup>.

Plusieurs organisations syndicales ont saisi la Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects. Les réponses fournies par cette dernière, parfois factuellement fausses<sup>2</sup>, ne correspondent pas aux attentes des agents locataires. Sans compter que l'Etablissement Public Administratif (EPA) de la Masse de la Douane ne compte pas renouveler ses réservations arrivant à échéance en 2020.

Pour dire les choses crûment, les agents se sentent « seuls », « abandonnés ». Ils sont à bout.

Si rien n'est fait, pour prévenir et réprimer la délinquance structurellement présente aux abords de la cité douanière, les agents en viennent à se demander s'ils ne doivent pas eux-mêmes s'organiser en conséquence ?!

Messieurs, une réunion publique se tient ce mardi 8 novembre, en fin de journée, en présence de représentants du bailleur Le Logement Francilien. Il importe que la résidentialisation de la cité soit décidée. C'est un minimum qui relève de l'évidence. Évidence qui a « obligé » un autre bailleur à l'effectuer dernièrement à la cité douanière Tremblay 1.

Le recrutement de vigiles par le bailleur est une mesure dont malheureusement aucun acteur ne doit se gargariser. La seule prérogative de ces derniers est, *a priori*, de relever les numéros des plaques d'immatriculation suspects ! Numéros facilement « refrappés » !

Ce qui est attendu, c'est une présence forte de fonctionnaires de police assermentés, d'État, ayant toutes les prérogatives de force publique, et en effectif augmenté sur la zone.

À défaut, le risque étant manifeste et connu des différents acteurs, nous inciterons les locataires à porter plainte pour non assistance à personne en danger.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, de croire, Messieurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

P/SOLIDAIRES DOUANES  
Les co-secrétaires généraux

Philippe BOCK

Morvan BUREL

Copie à : Mme Hélène CROCQUEVIELLE, Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects,  
M. François ASENSI, député de Seine-Saint-Denis, maire de Tremblay-en-France,  
M. Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances.

<sup>1</sup> L'historique de la problématique est développé dans notre [communiqué du 14 octobre 2016](#).

<sup>2</sup> Par exemple, un propriétaire des véhicules incendiés le 06 octobre est un agent des douanes.





## Encore un matin...

Un matin pour rien ? *A priori* fort heureusement non.  
Et il serait temps.

**Ce jeudi 6 octobre**, à 8h20, plusieurs résidents de la cité de Tremblay 2 ont eu la très mauvaise surprise de voir des lycéens s'en prendre aux véhicules du parking de la résidence.

Et ce ne furent pas de petites « incivilités ».

À une heure où des parents accompagnent leurs petits à l'école élémentaire, ce ne furent pas moins de plusieurs dizaines (une trentaine a minima) de « jeunes » encagoulés et munis de barres de fer qui se donnèrent rendez-vous, via réseaux (anti)sociaux, devant le lycée Hélène Boucher. Un lycée situé à quelques mètres du parking de la résidence, de l'autre côté de la route.

**Bilan** : 2 véhicules incendiés et un retourné. Amenant 2 policiers à faire 2 « sorties d'arme ».

**Dans un 1<sup>er</sup> temps**, nos craintes étaient extrêmement vives quant au choix de la cible.

D'autant que l'Etablissement Public Administratif (EPA) de la Masse des Douanes, réservataire pour bonne part de la cité de Tremblay 2, permet d'y loger nombre de nos collègues roisséens. Et où justement le véhicule retourné appartenait à un collègue roisséen en poste dans une BSE T.

D'autant que 2 jours après, le samedi 8, l'agression odieuse de 2 policiers survenue à Viry-Châtillon montraient à tous l'ignoble. Que la haine du « bleu », cette couleur du drapeau tricolore que nous avons en partage en SU avec la police, pouvait aboutir à la tentative de meurtre de personnes blessées. Par jet de pierre également.

Une haine orientée non pas contre des agents ayant commis de quelconques actes de bavure, mais contre des fonctionnaires en uniforme. Une haine orientée vers des gens pour ce qu'ils *étaient*, et non pour ce qu'ils (n') *ont* (pas) *fait*. C'est aussi cela le racisme.

**« Heureusement » (si l'on peut dire...)**, ce jeudi 6 octobre, la Douane n'était *a priori* pas explicitement pris pour cible.

Les 1<sup>ers</sup> éléments de l'enquête de police (nationale et municipale) auraient permis d'indiquer que c'était l'école qui était visée.

Ainsi les 2 autres véhicules vandalisés appartiendraient à une personne rattachée au lycée (...) et à une maîtresse-nageuse de la piscine Auguste Delaune...

Nous ne saurions néanmoins nous contenter de ces éléments d'enquête... Car nos investigations indiquent qu'il y eut 2 autres collègues victimes de vandalisme, dont un agent francilien.

### De surcroît l'historique est lourd.

- Les personnes qui viennent stationner sur le parking pour se rendre à la piscine, forçant les résidents à se garer beaucoup plus loin ? Et ce alors que la piscine dispose d'un grand parking à 200 m ?
- Les rassemblements aux pieds des immeubles, jusque tard dans la nuit, d'individus qui hurlent, font crisser les pneus de leurs motos et voitures ?
- Le 8 avril 2016, des « jeunes » brûlent une voiture et brisent les vitres de plusieurs véhicules stationnés sur le même parking ?
- Des vols dans véhicule et vols de véhicule, récurrents depuis plusieurs années ?
- Le 3 octobre 2016, des « jeunes » se servent des poubelles collectives de la résidence, afin de faire un barrage sur la route ? S'en suivent une altercation avec la police et des caillassages sur le même parking ?
- Le député-maire écrit le 18 juillet 2016 au nouveau bailleur (*Le logement francilien*) pour insister sur l'engagement au plus vite de travaux de résidentialisation ?

→ **Début septembre, ce même bailleur déposait dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des locataires un courrier (en date du 30 août) mettant en demeure les résidents d'enlever les canisses et autres brises vue situés sur les balcons ! Sous peine de sanctions ! Le monde à l'envers !**

Le ras-le-bol est donc manifeste dans cette résidence.

### **Des réponses concrètes sont fermement attendues par les locataires.**

- La plus grande sévérité devra s'appliquer contre les auteurs de ces actes.
- Les rondes de police seront certes augmentées sur site. Mais cela ne pourrait durer qu'un temps, compression inique d'effectifs oblige.
- À la demande de la ville de Tremblay, une réunion est programmée le 8 novembre en présence des représentants du bailleur. Une fois le lieu de la réunion connu, nos collègues résidents devront y être nombreux pour peser sur les choix de toute leur présence. Le bailleur devra quant à lui résolument prendre ses responsabilités. Et engager les travaux de résidentialisation le plus tôt possible.

SOLIDAIRES, aussi bien au niveau central qu'au niveau local (Île-de-France) n'a de cesse de porter cette nécessaire résidentialisation. Le jour même des derniers « incidents » (le 6/10), SOLIDAIRES interpellait l'Administration, documents et photographies à l'appui, lors de la commission d'attribution de logements Masse d'Île-de-France sur les « évènements » survenus le 3/10.

Malheureusement, le manque d'enthousiasme de l'EPA (Service Central) à renouveler les réservations (qui arriveront dans cette cité à terme d'ici 2020) n'incite pas le bailleur à faire des travaux. Gageons que les derniers éléments achèvent de le convaincre...

### **Pour conclure ?**

**À défaut, nous inciterons nos collègues à déposer plainte à titre individuel** contre leur bailleur pour *non assistance à personne en danger* (au sens d'abstention volontaire de porter assistance, prévue aux articles 121-2 et 121-3 du Code pénal<sup>1</sup> et réprimée à l'article 223-7-1 du même Code<sup>2</sup>).

En effet, s'agissant de logements en réservation, la DGDDI ou l'EPA Masse ne peuvent ester en justice, puisque le lien de l'EPA n'est « que » commercial avec les bailleurs. D'ailleurs nous savons gré au Service Territorial de la Masse (STM) d'Île-de-France pour sa présence et son soutien auprès des collègues.

**C'est bel et bien au bailleur social de prendre des mesures.**

Paris, le vendredi 14 octobre 2016

1 **Article 121-2** : « Les personnes morales, à l'exclusion de l'Etat, sont responsables pénalement, selon les distinctions des articles 121-4 à 121-7, des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants. [...] » .

**Article 121-3** : « [...] lorsque la loi le prévoit, il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui. Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement [...] » .

Lien accessible ici : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=94E4D59B799180C80A40A5AE45C53620.tpdila20v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006149817&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20161013](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=94E4D59B799180C80A40A5AE45C53620.tpdila20v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006149817&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20161013)

2 **Article 223-7-1** : « Les personnes morales déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies à la présente section encourent, outre l'amende suivant les modalités prévues par l'article 131-38 : [...] Les peines mentionnées aux 2° à 9° de l'article 131-39 ; [...] La peine mentionnée au 1° de l'article 131-39 pour les infractions prévues aux articles 223-5 et 223-6 [...] » .

Lien accessible ici : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=94E4D59B799180C80A40A5AE45C53620.tpdila20v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006165289&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20161013](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=94E4D59B799180C80A40A5AE45C53620.tpdila20v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006165289&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20161013)